

## Intercommunalités : Le Cap Corse, le Fium'Orbu Castellu et l'Oriente ont signé des contrats de ruralité

Rédigé par Nicole Mari le Lundi 31 Juillet 2017 à 23:28 | Modifié le Mardi 1 Août 2017 - 23:37

Trois nouveaux contrats de ruralité ont été signés en Haute-Corse, lundi à Erbalunga, pour les communautés de communes du Cap Corse, du Fium'Orbu – Castellu et de l'Oriente. Ces contrats, qui visent à mettre en œuvre un projet de territoire dans le rural et l'intérieur en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs, bénéficient de fonds dédiés. Si les Intercos concernées ne cachent pas leur satisfaction, des questions se posent, dans la perspective de la future collectivité unique et des baisses des dotations, sur la garantie du financement et sur la cohérence du millefeuille des outils d'action des politiques publiques.



Signature des contrats de ruralité entre les différents partenaires : Etat, CTC et communautés de communes.

Un contrat de ruralité, c'est comme un contrat de ville adapté aux territoires ruraux. Son objectif est d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité d'un territoire en réduisant les facteurs de dépendance et les inégalités tout en valorisant son potentiel et ses atouts. Pour cela, il permet de coordonner les outils et les moyens financiers de diverses politiques publiques et de fédérer tous les partenaires institutionnels, économiques et associatifs – Etat, région, département, Chambre de commerce, Caisse des dépôts...- sur des actions concrètes et des projets ciblés. Par exemple, l'accessibilité aux services et aux soins, la redynamisation des bourgs-centres, la mobilité, la transition écologique, la cohésion sociale. « Cette politique de l'Etat est un engagement très fort en faveur des territoires ruraux. Elle trouve son plein effet en Corse qui est un territoire montagneux. La réflexion a commencé, il y a plusieurs mois, et a nécessité un long travail de préparation et de partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les communautés de communes qui portent ces contrats, les communes, et les partenaires. Aujourd'hui, cette signature est un aboutissement qui permet d'inscrire dans un contrat des actions ayant pour objectif de redynamiser les territoires couverts par les Comcom », explique Gérard Gavory, préfet de Haute-Corse.

### Gommer des handicaps

C'est dire si ces instruments, créés en juin 2016 dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, et soutenus par la Collectivité territoriale (CTC), sont porteurs d'espoirs pour les territoires élus. Leur signature était, donc, très attendue par les trois Intercos de l'Oriente, du Fium'Orbu et du Cap Corse. « Nous sommes une communauté de communes rurale avec des moyens relativement limités. Ce contrat de ruralité nous permettra de planifier sur quatre exercices des investissements dans différents domaines dont les six thématiques portées prioritairement par ces contrats. Le soutien financier des partenaires doit nous permettre d'apporter, à la fois, une dynamique économique à nos territoires et de répondre aux attentes des populations et, si possible aussi, de gommer quelques handicaps que nous avons dans les villages de montagne », se félicite Jean-Claude Franceschi, président de la Comcom de l'Oriente.

### Le bien-être de la population

Une problématique totalement partagée par la Comcom du Fium'Orbu – Castellu. « Ce contrat est un moyen de mettre en synergie différents projets qui sont portés, soit par la Comcom en directe, soit par l'une de ses 13 communes membres. Il donne une cohérence territoriale et sera, j'espère, de nature à créer plus de dynamisme,

*plus de synergie et un plus grand impact sur le territoire. A l'heure où les crédits deviennent plus rares, il est important d'actionner ces leviers-là pour en extraire le maximum d'effets », se réjouit son président, Louis Cesari. Pour lui, l'axe prioritaire est le développement durable « avec des opérations sur l'amélioration de l'habitat, une plus grande efficacité dans la réutilisation des déchets et la recherche d'un plus grand bien-être de la population. Le bien-être est l'aboutissement du concept ». Cela passe, affirme-t-il par « un meilleur équipement des territoires en termes de santé avec un hôpital local et des maisons médicales de garde. En termes de culture également avec les projets de la Comcom d'une salle de spectacle et une école d'enseignement artistique. Bien sûr, la réduction de la fracture numérique. Autant il est difficile que des autoroutes sillonnent partout notre montagne, autant il est envisageable que le haut débit Internet soit accessible à tous. C'est, aujourd'hui, une condition de vie, de bien-être, presque aussi importante que l'électricité et l'eau potable ».*



### **Priorité au numérique**

Très satisfait également, le président de la Comcom du Cap Corse, Pierre Chaubon, estime que son contrat est très important pour l'avenir de cette microrégion. « Il est très significatif parce que c'est un engagement de partenaires. Nous attendons que toute une série d'actions concrètes soit réalisée à travers les financements prévus. J'ai voulu que la colonne vertébrale de ce contrat soit la couverture du numérique. Dans ce domaine, nous avons un retard considérable avec des zones blanches de couverture de téléphonie mobile. Les retards se sont accumulés, il faut les résorber parce que, dans une économie moderne, on ne peut plus se passer du numérique. Le président de la République a annoncé des programmes à l'horizon 2020. Je veux qu'à travers ce contrat, on aille encore plus vite pour pouvoir réaliser un certain nombre d'actions autour de la couverture du numérique et du haut débit, très haut débit, téléphonie mobile... Les premières actions seront engagées très vite ».

### **Une vigilance financière**

Très content, également, le président de l'Exécutif territorial, Gilles Simeoni, pour qui « Cette signature formalise l'engagement du Conseil exécutif et de la majorité territoriale aux côtés des territoires de l'intérieur, de montagne et de la ruralité. Ces contrats sont un des outils qui permettent l'accompagnement des stratégies de développement de ces territoires ». Mais, en même temps, préoccupé par les incertitudes pesant sur le financement, il estime qu'il faut rester « vigilant ». « Le président de la République a annoncé des mesures de forte réduction des dépenses publiques. Cela risque d'impacter les crédits, y compris le Fonds de solidarité pour les initiatives locales qui contribue au financement des contrats de ruralité. Il faut impérativement sanctuariser les enveloppes prévues. De la même façon, le président Macron a demandé 13 milliards d'économies aux collectivités locales. Cela signifie que la CTC aura moins de recettes et moins de crédits, je ne sais pas encore dans quelles proportions. Cela posera la question de notre capacité à tenir dans nos engagements. Il faut, donc, veiller à ce que l'Etat confirme son niveau d'engagement et nous donne le moyen de confirmer le nôtre ». Autre souci pour Gilles Simeoni : « La multiplication des différents niveaux d'intervention sans vision stratégique globale. La future collectivité de Corse aura nécessairement à repenser le cadre de ses politiques publiques et de la territorialisation qu'elle entend porter. C'est un travail en cours avec, notamment, les Comcom et les PETR (Pôle d'équilibre des territoires ruraux), pour définir des outils qui agissent en convergence et en synergie, pas en concurrence ».

### **Agir vite**

Le préfet Gavory se veut rassurant : « Ces contrats de développement du monde rural sont le reflet d'une politique de l'Etat. Les financements existent, notamment à travers le fonds de soutien à l'investissement local. Dans ce cadre, en 2017, au plan national, 216 millions € sont dédiés aux contrats de ruralité. Il y a également les crédits du contrat Etat-région qui comporte tout un volet sur la ruralité ». Le préfet lance un appel pressant aux Comcom et aux porteurs de projets pour être plus réactifs : « Si les dossiers sont prêts, il faut les déposer sans tarder puisque les crédits sont là et prêts à être consommés. Pour l'instant, peu de dossiers concrets ont été déposés ». La signature de lundi, permettant d'acter le partenariat entre tous les acteurs et les actions inscrites dans les contrats, ces derniers prennent effet immédiatement. Ils seront soumis à l'Assemblée de Corse pour validation définitive.

### **N.M.**

Source :  
<http://www.corsenetinfos.corsica>